

Chez GRDF le 26 janvier s'est tenue en présence de l'ensemble des organisations syndicales, la première réunion du Comité de Suivi de l'accord Réorganisation qui accompagne la transformation de nos entreprises.

Pour FO Énergie et Mines les premières avancées ont vu le jour concernant le projet EOAI.

■ Mise en place d'une prime de 1500 € pour tous les agents impactés par le projet,

■ Perte d'astreinte à l'initiative de l'employeur : versement d'une prime égale aux indemnités perçues les deux années précédentes,

■ Revalorisation des primes liées au changement d'Aménagement Temps de Travail (ATT).

A3 vers A2= 200 € de plus que prévu dans l'ATT

A3 vers A1= 600 € de plus que prévu dans l'ATT

A2 vers A1= 300 € de plus que prévu dans l'ATT

■ Prime en cas de perte de Réduction Collective du Temps de Travail (RCTT) 2500 €,

■ 1000 Appréciation Du Professionnalisme (ADP) supplémentaires sur la période 2015 /2017 pour les agents concernés par le projet EOAI.

Pour FO Énergie et Mines, ces avancées sont encourageantes, mais la cohésion syndicale que nous vivons dans cette transformation ne doit pas souffrir d'une campagne électorale trop précoce. Certains s'attribuent déjà la gloire de ces résultats.

Pour FO Énergie et Mines, en restant humbles et solidaires, nous obtiendrons un juste retour des directions qui reconnaîtront et valoriseront les efforts faits par les agents.

FO Énergie et Mines continue à revendiquer conformément à l'accord Réorganisation.

La mise en place de primes d'adaptations ou lorsque les conditions ne sont pas entièrement remplies, une prime d'accompagnement au changement de métier pour tous les agents impactés par le projet EOAI.

Cette prime est équivalente à un mois de salaire brut.